



## Le mot du Maire

Madame, Monsieur,

A l'heure où je rédige ces lignes la rentrée vient de se dérouler avec une population scolaire en diminution depuis quelques années. En un week-end, l'arrivée providentielle de cinq enfants dans la commune a infléchi la décision de fermeture d'une classe dans le regroupement pédagogique. Pour accompagner les enfants, un service périscolaire est développé avec des propositions éducatives qui évoluent en fonction des projets pédagogiques des agents d'animation et des besoins des enfants. Mme Laurette Decampenaire, adjointe en charge des écoles et du périscolaire, pilote les différents ateliers qui sont proposés à la garderie (atelier musical, atelier jeux, étude dirigée et un potentiel atelier théâtre). Je remercie les agents d'animation et les intervenants extérieurs qui œuvrent quotidiennement pour que l'accompagnement des enfants de la garderie et du centre aéré soit le plus enrichissant possible.

La vie culturelle a pour vocation de toucher tous les publics. Ainsi, une sortie pour les adolescents a été organisée par deux élus. Cette action à destination de la jeunesse doit se renouveler avec le soutien des élus et des parents. Dès que possible, nous proposerons une action pour nos aînés. La crise doit être dépassée et nous avons les moyens de nous protéger pour nous retrouver dans une petite excursion. Nous attendons vos propositions et nous reviendrons vers vous.

Les agents administratifs et d'entretien ont poursuivi leurs missions en s'adaptant aux contraintes diverses que la crise nous a imposées. Les chemins ruraux, les fossés, les bas-côtés des voiries ont été entretenus parfois au-delà ce qui devrait être en raison de quelques habitants laissant leurs végétaux s'étendre sur le domaine public. Nous avons cessé de couper trop tôt la végétation qui pousse naturellement sur les bas-côtés de la voirie communale pour préserver la biodiversité. Deux élus, experts dans leur domaine, nous font découvrir la richesse des végétaux, parfois inconnus, qui se développent dans les espaces du territoire communal. Actuellement, nos agents ont atteint leurs objectifs de contrôle d'une végétation, favorisée par les pluies constantes de cet été. Parce que la vie continue, nous avons travaillé à améliorer notre cadre de vie. La commune a été fleurie grâce au dévouement de ces deux élus et des agents d'entretien. Riches de cette expérience, nos jardiniers préparent les prochaines plantations pour embellir encore la commune.

Nous avons reçu, en juin, une information claire de Seine et Marne Numérique, qui programme l'installation et la mise en œuvre de la fibre pour 2022 sur la commune. Les travaux initialement prévus entre 2022 et 2025 seraient accélérés pour tout un ensemble de communes. La Communauté d'Agglomération de Coulommiers Pays de Brie a su relayer nos doléances.

Nous avons traversé une pandémie qui recule actuellement. C'est un espoir que nous avons tous, élus, agents et habitants. Personne n'a baissé les bras. Cependant, au regard des dépenses consenties par l'Etat et les Collectivités pour aider le pays, il est raisonnable d'envisager l'avenir avec prudence car les aides à venir pour nos futurs projets seront certainement plus difficiles à obtenir. Néanmoins, un chantier essentiel à la préservation de l'Eglise St Ponce, sera défendu et les études de réfection de la toiture, débuteront début novembre avec le pilotage de M. Déhu, architecte des bâtiments de France.

Bien à vous et dans l'attente de vos éventuelles réflexions qui nourriront la réflexion du conseil municipal.

Thierry Fleischman, maire

## Sommaire

Manifestation ..... 2

Jeunesse ..... 3

Solidarité ..... 5

Environnement.... 6

Voirie ..... 9

Un peu d'histoire locale..... 10

# Manifestations

Dans le cadre de la convention de partenariat qui lie le comité des fêtes de Citry à la mairie de Citry, les bénévoles de l'association se mobilisent pour vous proposer chaque année des moments festifs. En 2021, le contexte sanitaire a contraint le comité à annuler une partie de ses manifestations. Néanmoins, les bénévoles se sont mobilisés et ont fait preuve d'adaptation pour maintenir certaines de ces prestations. Ainsi, pour Pâques, la grande chasse aux œufs initialement proposée a été revisitée afin de respecter les annonces gouvernementales à la veille de ce grand week-end. Ce ne sont pas les enfants qui sont partis à la recherche de galets, mais des binômes de bénévoles et d'élus qui se sont lancés à la recherche des créations de petits prodiges de Citry. Ils avaient déposé leurs chefs d'œuvre devant leur porte de maison et attendaient sagement la distribution chocolatée des lapins de Pâques. Encore bravo aux enfants pour leurs superbes créations !



« Créations des prodiges de Citry. »

## FETE DE LA MUSIQUE

Cette année, le contexte sanitaire n'a pas permis l'organisation de la traditionnelle fête annuelle du village. Mais dès l'annonce des assouplissements du protocole sanitaire, conscients du besoin de se retrouver, la mairie et le comité ont œuvré pour vous proposer le 18 juin, une soirée Paëlla pour la fête de la musique, en extérieur et animée par les Mockers. La fête a battu son plein jusqu'à 23h, heure du couvre-feu imposé. Ces quelques heures festives ont apporté un nouveau souffle après ces longs mois de confinement. Nous remercions tous les participants qui se sont déplacés et qui ont respecté les gestes barrières tout en se divertissant. Un grand merci également aux bénévoles du comité des fêtes et aux membres de la commission fêtes et cérémonies qui ont veillés au bon déroulement de cette manifestation malgré les contraintes protocolaires.



Les Mockers le 18 juin à Citry.

## LA MONTEE HISTORIQUE DU 31 JUILLET ET DU 1<sup>ER</sup> AOUT

Il y a eu foule pour cet événement comme pour les années précédentes. Les connaisseurs et les amateurs de voitures anciennes se sont pressés pour se remémorer des époques passées ou replonger dans les émotions issues de la conduite de véhicules maintenant historiques. Des spécialistes du monde de l'automobile ont pu partager leur passion pour quelques voitures de collection. Cet événement a maintenant une portée régionale.

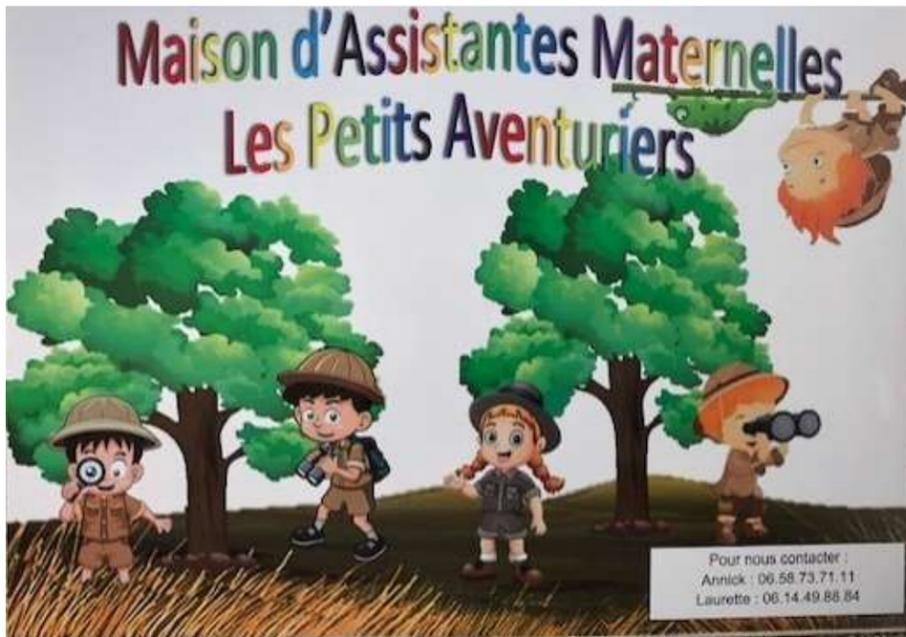
Pour accueillir tout ce monde et garantir le bien-être et la sécurité de tous il était nécessaire que l'organisation soit efficace. M. Jeannot TRUEBA pilote ses troupes du Comité des Fêtes de Saâcy, pour réguler les courses et mettre en œuvre l'organisation matérielle de la manifestation.

De son côté le Comité des Fêtes de Citry impulsé par Mesdames Decampenaire et Poirée s'est montré à la hauteur en assurant un accueil de qualité avec des bénévoles impliqués. La restauration simple était préparée et servie par des personnes issues de différentes communes.

Cette manifestation permet de valoriser un territoire à travers un événement festif désormais attendu.



# Jeunesse



Mam les petits aventuriers à Citry ouverte depuis le 19 avril 2021

## MAM

Il y a 11 ans, la loi du 9 juin 2010 a entériné la création des premières Maisons d'assistantes maternelles (MAM). Des établissements qui nous permettent, nous, assistantes maternelles, de se regrouper pour exercer notre métier ensemble. Il ne s'agit pas vraiment d'une crèche, ni d'un système de garde classique, mais plutôt d'un mixte de ces 2 modes de garde. Les MAM rencontrent de plus de plus de succès. Elles offrent la possibilité de garder des enfants dans un local spécialement dédié. Au sein d'une MAM, nous proposons un accueil-semi collectif. Chaque assistante maternelle accueille au maximum 4 enfants selon son agrément, et reste employée par les parents. Nous nous occupons des enfants dont nous avons la charge, mais le contrat inclut généralement une autorisation de délégation d'accueil, ce qui signifie que les autres assistantes maternelles peuvent également être amenées à veiller sur l'enfant si la personne référente est absente.

Avec les Maisons d'assistantes maternelles, votre enfant côtoie plus d'enfants que s'il était gardé à domicile. Un environnement plus dynamique, parfaitement adapté à ses besoins, où les petits interagissent entre eux comme ils le feraient à la crèche. Vous avez également tous les avantages de la garde par une assistante maternelle : un suivi personnalisé et individualisé, l'assurance de voir votre enfant pris en charge par une professionnelle que vous aurez spécifiquement choisie.

Il en a fallu de la motivation pour venir à bout de ce projet ! Découvrir ce métier autrement, l'imaginer dans cet autre lieu, sur une organisation différente, aller à la rencontre des bons interlocuteurs, tâtonner pour trouver des textes explicites et précis, des moyens financiers pour les premiers frais : caution, meubles, jouets, mise aux normes. Mais nous avons l'envie, et nous n'avons pas lésiné sur notre énergie, nous n'avons pas hésité à nous investir. Nous avons eu les bons interlocuteurs pour nous aider du début à la fin. Je pense en particulier à Madame Bouvier, à Madame Lemaire mais également à ses secrétaires très compétentes. Étant toutes les deux expérimentées dans la petite enfance, nous avons rapidement trouvé notre vitesse de croisière avec les 8 enfants que nous avons en garde.

## PETITE ENFANCE

Une nouvelle institution, ouverte au printemps dernier, apporte une aide inespérée aux parents quand on doit continuer à travailler tout en ayant en charge de jeunes enfants. En effet, Madame Laurette Decampenaire, ajointe en charge du périscolaire a choisi de développer une Maison d'Assistants Maternelles au 80 rue de Villaré. Une autre personne, Mme Annick Ferro, fait équipe avec Mme Decampenaire pour accueillir huit enfants dans la petite structure de caractère familial. Ces deux personnes sont expérimentées et offrent un service de qualité aux parents. La Maison d'Assistants Maternelles qui vient de se développer rue de Villaré complète de façon pertinente tous les dispositifs périscolaires mis en place à Citry.



## LES ADOS

Le village a été calme au mois d'août avec le départ d'une grande partie des habitants en vacances. Des adolescents ont mené à proximité de la mairie une vie tranquille dans l'attente d'une éventuelle évasion du quotidien. Un élu, puis un second ont pu constater l'ennui qui pointait chez des jeunes toujours avides de nouvelles sensations. Il leur a été proposé d'imaginer une sortie en dehors de la commune. Une semaine plus tard, filles et garçons nous ont orientés vers une escapade au « Laser Game » de Claye Souilly, rapidement organisée avec l'accord des parents. Deux élus-animateurs ont encadré un groupe de huit ados déjà bien férus de laser game, de conduite de karting et de bowling. M. Philippe Febvre, adjoint au maire, a démontré sa compétence au bowling, mais c'est Franck un ado, qui s'est imposé au classement général des trois activités.



## LE JARDIN MUSICAL ET L'ATELIER MUSICAL



La mairie de Citry propose aux enfants âgés de 5 à 10 ans de participer à des ateliers de musique. Madame Hélène Schoenberg, pianiste, musicienne diplômée et intervenante au Conservatoire Départemental de Noisiel et pour la ville de Paris a bien voulu répondre à la demande du service périscolaire de notre commune. L'enclavement de Citry ne doit pas empêcher les enfants d'accéder à une éducation musicale pour leur développement personnel. Madame Schoenberg axe son enseignement sur une pédagogie ludique et collective pour solliciter l'écoute des enfants. Elle exploite les sens de l'enfant à travers les mouvements et les rythmes musicaux. Ces moments de découverte et de partage dans les ateliers conduits par Mme Schoenberg seront bénéfiques pour tous.

Le jardin musical pour les enfants de grande section et du cours préparatoire ont lieu tous les mercredis de 10h00 à 11h00. Les enfants de CE1, CE2, CM1 et CM2 seront accueillis dans un atelier musical de 11h00 à 12h00. Des ponts se feront avec le centre de loisirs du mercredi.

Les contenus d'enseignement visent à développer l'écoute, le rythme, le mouvement et la connaissance de quelques instruments.

## CENTRE AERE



Au mois de Juillet, le centre aéré organisé avec les communes de Saâcy, Méry, Nanteuil et Citry a fait le plein. Il s'agissait d'encadrer et d'animer 25 enfants sur le centre maternel à l'école de Citry et près de 70 enfants d'âge scolaire à la salle polyvalente. Les animateurs des deux centres se sont impliqués avec dynamisme et surtout attention. En effet, il ne s'agit plus de dire « on y va » pour intéresser ce petit monde. De nos jours, les enfants ont souvent des parents soucieux d'une réelle qualité éducative des activités proposées. Ces derniers ne sont plus aussi naïfs que leur âge le laisserait penser. Le programme de ces quatre semaines mêlait activités sportives, jeux sur le centre et sorties à l'extérieur du centre. Le matin, tous se pressaient pour se rendre dans les deux centres, et en fin d'après-midi les parents récupéraient des enfants heureux de leur journée. Malgré la pluie, ce fut un beau mois pour les enfants du centre aéré. Nous remercions l'association Sports et Loisirs et ses animateurs.

## L'ATELIER THEATRE



Une jeune comédienne est venue en mairie pour se présenter et parler de sa passion, le théâtre. Il se peut que nous puissions, grâce à son concours développer un atelier théâtre à la garderie. La garderie du soir s'enrichirait d'une activité qui pourra aider quelques enfants à s'exprimer en jouant à des jeux de rôles. Nous en sommes à l'organisation et dès que tout sera en place, Madame Decampenaire en charge du périscolaire, informera les familles.

# Solidarité

Vous pouvez contacter le bureau des solidarités au 06 37 32 49 84 ou par mail [citry.solidarites@gmail.com](mailto:citry.solidarites@gmail.com)

## LANCEMENT DES ATELIERS COUTURE



Lors du 1<sup>er</sup> confinement, la mairie de Citry a investi dans l'achat de machines à coudre pour la confection de masques en tissu par des couturières solidaires du village. La réalisation de ces confections, malgré le contexte sanitaire grave, a néanmoins permis à nos couturières solidaires de se rencontrer et d'échanger sur les pratiques de leur passion commune. Aussi, soucieux de favoriser le lien social entre les habitants, les membres de la commission Fêtes et Cérémonies ont proposé le lancement d'ateliers « couture » gratuits, animés par des couturières solidaires. Bien que nous ayons été contraints de reporter le lancement des ateliers, au vu du contexte sanitaire, la première réunion de lancement s'est tenue le 9 octobre dernier. Lors de cette première séance, un premier groupe de passionné s'est vu offrir un kit de couture qui leur permettra au fil des séances de découvrir et échanger leurs bonnes pratiques sur l'art de manier le fil. La municipalité remercie vivement les animatrices de ces ateliers, Madame Nathalie LELOUP, Madame Catherine GAUCHET et Madame Carole CARMEN, qui se sont engagées bénévolement dans ce projet.

## BUREAU DE LA SOLIDARITE



Mme Julie POIREE, élue en charge de ce bureau, poursuit son engagement aux services des personnes à aider. Elle a piloté la distribution d'eau lors de la période de canicule éprouvée en deuxième quinzaine du mois de mai. Elle a pris la responsabilité de l'atelier couture. Au-delà de ces petites tâches d'entraide qui font partie de la culture de l'élue dévouée aux habitants, Mme POIREE, fonctionnaire de la Région en tant que rédactrice, sait instruire les dossiers les plus rébarbatifs quand il faut se faire entendre des sociétés comme Orange ou des institutions dont dépendent nos habitants. Mme Julie POIREE, à l'interface des administrés demandeurs d'un service et différentes administrations, sait construire avec patience ses réponses.

Depuis son lancement en juillet 2020, le bureau des solidarités propose un accompagnement aux Citryats et aux Citryates pour faire face aux difficultés qu'ils rencontrent. L'aide s'opère dans le cadre d'un accompagnement administratif, d'aide à la rédaction et la constitution de dossier d'accès aux droits, d'orientation sur les différentes institutions compétentes.



### Bilan annuel

Type d'accompagnement proposé		
Aide à la constitution de dossier administratif en lien avec la préfecture	Accompagnement dans le cadre de contentieux avec divers opérateurs	Accès aux droits et aux aides CPAM/CAF
Appui dans les démarches d'exonération auprès du trésor public	Accompagnement dans les démarches notariales	Avis sur clause juridique de contrat
Développement partenariale avec les assistantes sociales pour assurer un relais de proximité et mobiliser les aides sociales et alimentaires associatives	Mobilisation de l'aide financière exceptionnelle	Accompagnement dossier MDPH

Nombre de demandes prises en charge	20
Nombre de RDV en mairie (hors RDV/traitement à distance)	12
Mobilisation de l'aide exceptionnelle	5

Structures contactées	
MDPH	Trésor Public
Département	Organismes de santé (CPAM, CS, MSA)
Assistants sociaux de Coulommiers	CAF
Etablissements scolaires	Préfecture
opérateurs téléphoniques	Notaires / huissiers de justice

## LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION MEDICALE



La commune de Citry fait le choix d'agir concrètement en collaboration avec ses communes voisines pour mieux appréhender la problématique de la désertification médicale. Les communes de Saâcy sur Marne et Jouarre s'engagent avec la commune de Citry dans une démarche de réflexion territoriale visant à préserver l'activité médicale et paramédicale sur le territoire de leurs communes. L'objectif de cette réflexion commune est d'initier une meilleure répartition de l'offre sur le territoire en créant du lien entre les professionnels et en travaillant en réseau pour partager nos expériences et mieux faire face aux difficultés. S'appuyant sur le plan régional de santé et sur le plan de reconquête médicale pour la Seine-et-Marne pilotée par le département de seine et marne, les élus vont inscrire des actions communes pour lutter contre la désertification médicale et apporter des réponses concrète pour le bien des habitants.

# Environnement

## L'EMBELLISSEMENT DE LA COMMUNE



La commune maintient son objectif d'embellissement des espaces verts dans le respect de la nature et de la biodiversité. Au lavoir à Villaré, une rocaille a été aménagée et un escalier en rondin a été posé pour un accès en toute sécurité. Deux nouveaux parterres ont été délimités dans la Rue de Villaré de chaque côté du banc. Une jachère a été semée et les pluies abondantes du mois de mai lui ont permis une floraison plus précoce que l'année passée. Les espaces aux alentours de la marie commencent eux aussi à être investis. En outre, notre commune favorise l'implantation de vivaces : près de 400 godets et conteneurs ont déjà été plantés, la majorité des plantes a été semée par nos soins.

## FAUCHES TARDIVES

Afin de préserver la biodiversité, les agents de la commune pratiquent des fauches à partir de fin juin et épargnent certains espaces : les bords de route (sauf au motif de sécurité routière), les chemins et les fossés. Les conséquences sont multiples : les plantes peuvent fleurir, éventuellement monter en graines ; les insectes bénéficient du gîte et du couvert et les oiseaux profitent de ce garde-manger. Les tontes impitoyables du moindre « fouillis champêtre » nous font ignorer l'incroyable diversité des plantes des bords de route ou chemins reculés. En fin de journal, nous vous invitons à découvrir un trombinoscope, non exhaustif, des plantes épargnées par les fauches tardives observées à Citry.

## CHALAROSE DU FRENE



*Frêne défolié pris en photo mi-août à Villaré.*

Depuis quelques années les frênes de la région sont décimés par un mal préoccupant : la chalarose du frêne. La maladie a été signalée officiellement en France en 2008 ; depuis, celle-ci a progressé jusqu'à atteindre toute la moitié Nord-Est de la France.

La chalarose est due à un champignon très virulent, qui prolifère en climat humide et atteint les frênes selon deux modes d'attaque consécutifs : l'infection primaire par le houppier, puis l'infection secondaire au niveau du collet.

Dans le houppier, le champignon, transporté par le vent, se dépose sur les feuilles et développe son mycélium jusqu'aux rameaux. Beaucoup de feuilles tombent avant que l'infection ne se propage, d'où l'aspect défolié caractéristique des sujets atteints.

Par la suite, le champignon reste cette litière infectée formée au sol : il pénètre alors par le bois et provoque une nécrose progressive qui fragilise l'arbre à la base. Les nécroses du collet indiquent un stade très avancé de la maladie dans les parcelles et se manifestent plusieurs années après l'arrivée de l'agent pathogène (7-8 ans). De plus, elles facilitent l'installation d'autres champignons comme l'armillaire, ce qui accélère d'autant le pourrissement.

En cas d'attaque localisée, les arbres produisent des rejets qui viennent remplacer les branches manquantes. Hélas, chez les sujets jeunes (moins de 2m) une atteinte est synonyme de mort assurée (jusqu'à 80% de mortalité en 2-3ans) ; à terme même des arbres plus imposants finissent par y succomber. Des étés secs avec des températures élevées (+ de 30°C et au-delà de 35°C le champignon meurt) freinent voire empêchent le développement la maladie, laissant espérer un retour à un état sanitaire du houppier satisfaisant. Dans le Sud de la France le climat est donc une barrière des plus efficaces, quant au Nord les canicules de ces dernières années ont eu un impact favorable. Il est également possible de faciliter la résistance naturelle de nos frênes : les forêts où ils forment moins de 20% des essences se portent mieux (moins d'atteintes du houppier, peu de nécroses du collet) ; les sujets isolés ou en bordure de forêt très exposés au soleil sont également moins touchés. Enfin une partie de la population s'avère résistante à la maladie ce qui laisse espérer sur le long terme une sélection naturelle en faveur de générations peu sensibles au champignon.

## FOCUS SUR NOS PLANTES PROTEGEES

Notre commune abrite quelques plantes protégées que vous avez peut-être déjà eu la chance d'observer. Le statut de protection peut être national ou régional (voire local), il signale le caractère remarquable d'une plante souvent lié à un biotope particulier indispensable à son épanouissement. Ainsi certaines plantes sont rares voire même menacées. Citry abrite 2 spécimens dont la cueillette est rigoureusement interdite.



L'anémone fausse-renoncule (*anemone ranunculoïdes*), protégée en Île-de-France. Surtout présente en Seine-et-Marne, notamment dans les vallées du Grand Morin, du Petit Morin et la haute vallée de la Marne (dont Sainte-Aulde et Citry), cette plante apprécie les forêts situées près des cours d'eau.

(Les anémones ci-contre ont été photographiées en Savoie)



La tulipe sauvage (*tulipa sylvestris*) protégée au niveau national et en danger critique d'extinction en Île-de-France.

Très vulnérable, cette plante ne subsiste guère en Île-de-France que dans des parcs forestiers et la moitié des endroits où elle était signalée autrefois a aujourd'hui disparu (comme à Meaux, Melun ou Fontainebleau...).

## UNE PLANTE COMESTIBLE MAIS FRAGILE

En IDF, l'asperge des bois (*Loncomelos pyrenaicus*) est en régression : l'eutrophisation (l'excès d'engrais lié aux cultures) a éliminé bon nombre de populations des lisières, en revanche celles des sous-bois se maintiennent.

Les vallées de la Marne et des Morins, celle du Loing et le Nord du massif de Fontainebleau forment ses habitats privilégiés. Citry est donc une station où elle est bien représentée.

Note à l'attention des gourmets : il est conseillé de cueillir les asperges avant la floraison (après elles deviennent amères), merci également de penser à épargner quelques spécimens afin de leur permettre de se ressemer. Ci-contre asperge en fleur : il est trop tard pour la manger !



## LES ORCHIDEES A CITRY

La commune compte quelques espèces qui poussent sur des zones préservées, parfois très réduites et bien que leur situation dans la région ne justifie pas d'une protection (dont certaines bénéficient ailleurs qu'en Île-de-France), nous invitons à ne pas les saccager inutilement.



L'orchis mâle (*Orchis mascula*) est irrégulièrement distribuée en IDF : fréquente dans les vallées des Morins, autour de Provins ou dans la vallée de Chevreuse, elle est absente ailleurs.

Peu difficile sur ses conditions de vie (apprécie autant l'ombre que la lumière, les forêts ou les prairies) la population de cette orchidée est stable. À Citry elle fleurit le long de la Dhuis, voire dans certains jardins de particuliers.



L'épipactis à larges feuilles (*Epipactis helleborine*) est une espèce courante dans dans l'ensemble de l'IDF hormis les zones d'agriculture intensive.

Elle est en expansion car capable de coloniser des zones perturbées par l'homme : si son habitat privilégié se situe en forêt ombragée, elle ne se montre pas difficile et c'est dans un jardin que le spécimen ci-contre a été photographié.



Très répandue en IDF, l'orchis pourpre (*Orchis purpurea*) est peu exigeante quant à ses lieux d'implantation (accepte l'ombre comme la lumière) et semble supporter des perturbations légères de son milieu par l'homme, ce qui expliquerait que la plante soit en expansion. À Citry on la retrouve sur la Dhuis.



La phalanthère à deux feuilles (*Phalanthera bifolia*) est très disséminée en IDF. Elle apprécie le soleil comme la demi-ombre mais l'eutrophisation des milieux a entraîné une régression de l'espèce. Localement fréquente dans les vallées de la Marne et des Morins, la population connue à Citry se monte à une dizaine d'individus.

## JARDINS, PELOUSES ET RESPECT DE LA NATURE ET D'AUTRUI

Une fois n'est pas coutume, depuis le mois de juin nous sommes passés sous des flux pluvieux importants : nos jardins et pelouses sont verts. La pousse de l'herbe désenchante plus d'un jardinier quand il faut biner, sarcler les rangs de légumes et tondre. Les pelouses ont vu le passage répété des engins à moteur thermique. Le recours aux appareils sur batterie se développe actuellement pour plus de tranquillité et le respect de l'environnement.

Il est rappelé que les bruits domestiques ne doivent pas porter atteinte à la tranquillité du voisinage par leur durée, leur répétition ou leur intensité (article R. 1336-5 du code de la santé publique)

Les horaires légaux autorisant les travaux, source de nuisances sonores (arrêté préfectoral n° 19ARS41SE relatif aux bruits de voisinage en Seine et Marne) :

- pas de nuisances sonores le dimanche et les jours fériés, excepté de 10h00 à 12h00 ;
- travaux autorisés du lundi au vendredi : de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00 ;
- travaux autorisés le samedi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00.

## NOS ANIMAUX



Partager notre vie avec des animaux implique des responsabilités. Deux types de doléances sont exprimées non sans raison par quelques habitants et nos agents.

La population des chats est loin d'être contrôlée si l'on observe leur forte présence dans nos jardins. Ils n'ont pas à être éradiqués. Mais déjà trop nombreux sont les animaux malheureux, non soignés et parfois maltraités en raison des torts qu'ils peuvent causer. Ces félins méritent notre attention pour éviter trop de naissances en ayant recours à la stérilisation et la venue de maladies. La municipalité a renouvelé son adhésion à la Sacpa (Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal) pour être aidée dans la gestion de la population animale. Cette association peut être sollicitée par la commune pour capturer des animaux errants, ce que nous n'avons jamais fait pour le moment. Les chiens fugueurs ont toujours été rendus à leur(s) maître(s).

D'autre part, les agents des espaces verts sont maculés dès le début de la journée en raison des déjections animales non ramassées par les maîtres. Pour que nos agents puissent travailler dans de bonnes conditions d'hygiène, il est nécessaire de ramasser les besoins naturels de nos compagnons.



## ENTRETIEN DES TROTTOIRS

L'entretien de la voirie publique repose sur le travail constant de nos deux agents qui ont pour mission de garantir un état constant de propreté et d'hygiène. Cependant, les mesures prises par la municipalité ne peuvent donner des résultats satisfaisants que si les habitants remplissent les obligations qui leur reviennent. Obligations qui relèvent d'une culture commune largement partagée quand il importe de rendre attrayant son village.

Ainsi, un partage des tâches peut être défini entre les responsabilités de la commune et l'engagement des habitants pour un village toujours accueillant.

L'entretien des trottoirs et des caniveaux relève de la responsabilité des riverains au droit de leur façade ou clôture sur toute la largeur des trottoirs et s'ils n'existent pas, sur 1,20m de profondeur. Par exemple, en période hivernale les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant leur domicile ou de jeter du sable en cas de verglas.



Les végétaux à l'intérieur d'une propriété doivent être contenus de façon à ne pas surplomber les propriétés voisines ou l'espace public. L'élagage des arbres et la taille des haies incombent à leur propriétaire. Les végétaux doivent être taillés à l'aplomb du domaine public et sont limités à une hauteur de 2 mètres, sur une profondeur de 2 mètres à partir de la limite de propriété. Le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage. Le recours à des produits phytosanitaires est strictement interdit. Les employés municipaux, quant à eux, sont chargés de la taille des arbres et végétaux plantés sur l'espace public. Le passage des piétons, des poussettes et des personnes à mobilité réduite doit être assuré en toute circonstance sur les trottoirs de la voirie communale.

# Voirie

## ROUTE DE PAVANT

L'enfouissement des lignes à haute tension route de Pavant a été réalisé conformément à la demande de la mairie. Il s'agissait d'endiguer les ruptures successives des câbles à la suite des chutes d'arbres qui se déracinent en raison des intempéries ou des maladies. Des travaux sont encore en cours tout au long de la route de Pavant et la prudence reste de mise pour les automobilistes. L'enfouissement des réseaux électriques n'exonère pas les propriétaires de bois riverains de la voirie de veiller à ce qu'aucun arbre ne tombe sur la chaussée.

## RETOUR SUR L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Du 1<sup>er</sup> juin 2018 au 31 décembre 2018, les pluies ont été rares. Une forte sécheresse des sols s'est installée, avec pour conséquence un retrait des couches d'argile sous-jacentes. Ce phénomène a été constaté dans certains lieux de Villaré où le risque est catégorisé comme très important (risque fort selon le bureau des Mines). Des mouvements de terrain se sont produits et ont entraîné l'apparition de désordres dans les structures de quelques maisons (fissures dans les murs, les planchers et entre des constructions accolées, ruptures des linteaux et des tableaux des fenêtres).



Dès le mois de juin, des résidents nous ont alertés sur ce qu'ils constataient dans leur maison. La commune a demandé la reconnaissance de catastrophe naturelle en raison des mouvements de terrain, consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 31 décembre

2018. Le dossier monté auprès de la Préfecture de Seine et Marne a abouti à l'arrêté du 18 juin 2019 reconnaissant l'état de catastrophe naturelle pour la commune de Citry. Cet arrêté de l'Etat a permis aux sinistrés de solliciter leur assurance à des fins d'indemnisation.



## GRAVILLONNAGE DE LA RUE DU CHATEAU D'EAU ET DE LA RUE DE CHEVAUDRIE



Le revêtement de ces deux rues du Hameau était particulièrement abîmé et le roulement des véhicules ne se faisait plus dans de bonnes conditions de sécurité rue du Château d'Eau. Le gravillonnage effectué par la société WIAME a pour but de colmater les fissures de l'ancien revêtement et empêcher une dégradation trop forte de la chaussée. Il s'agit d'une réparation partielle de la voirie avec une émulsion de bitume et de granulats pour recouvrir les zones dégradées. Le coût s'élève à 7530 € TTC.

## PRESSOIR A L'ENTREE DU VILLAGE



Deux exploitants vignerons, Messieurs Florian Brayer et Alexandre Bombart ont voulu mettre à l'honneur leur corporation qui travaille sur un produit noble : le champagne. Ils ont placé un ancien pressoir à raisin à la sortie de Citry, en haut, à gauche en direction de Saâcy. Le docteur Niclot nous a demandé d'accueillir une sculpture réalisée à la demande de l'association « Histoire mémorielle de notre boucle de la Marne au vingtième siècle Citry, Nanteuil, Saâcy, Mery Luzancy ». Cette œuvre d'art a pour but de rappeler que l'activité économique de nos villages était aussi structurée par une industrie du textile qui se développait dans de petits ateliers ou dans les familles tout au long du XX<sup>ème</sup> siècle. Un petit atelier finalisé par la passementerie et ou la confection de vêtements s'est développé au 26 bis rue de Pavant alors que des mères de famille prenaient du travail de couture à façon. Une charpente traditionnelle en chêne sera érigée pour protéger le pressoir et la statue. Une couverture de tuiles plates sera façonnée par M. Miguel Leblanc, couvreur, et maître d'œuvre de cet ensemble réalisé pour mettre en valeur des métiers traditionnels à l'entrée de Citry. A cet endroit, une carte permettra aux randonneurs de découvrir les différents sites naturels de la commune.

## REFECTION DE LA DHUIS

Entre 2019 et 2020 d'importants travaux de réfection ont été menés sur le terre-plein au-dessus de l'aqueduc de la Dhuis, lequel appartient à l'Agglomération de Val d'Europe depuis 2015. Sur certains tronçons, la pente était trop prononcée, ce qui obligeait à déambuler dans l'ornière la plus au bord et à risquer une chute. Désormais le cheminement se fait en toute sécurité car l'assiette foncière de la Dhuis a été rétablie à 10m, sa largeur initiale. Toutefois ces travaux ont eu des conséquences moins heureuses : le sol ayant été raclé sur l'espace de cheminement ainsi que sur les bas-côtés en contre-haut, la Dhuis offrait en début d'année un no man's land exempt de verdure ou presque. Les deux années de sécheresse et de canicule précédentes n'ont guère aidé la nature à reprendre ses droits. Les fortes précipitations de la fin du printemps et de l'été seront, on l'espère, salutaires. Nous profitons de cette information pour rappeler que la présence de véhicules à moteur est strictement interdite sur la Dhuis, le passage de ceux-ci détériore le chemin et le risque de glissement de terrain est toujours bien présent. On constate justement sur la photo ci-contre que le remblai en aval a été emporté, rendant visible la palplanche posée afin de stabiliser une zone d'effondrement, or celle-ci était complètement enfouie en 2019 !



# Un peu d'Histoire locale



## 15 AOÛT 1944 : NANTEUIL-SAÂCY, LE DERNIER CONVOI.

Le 15 août 1944, était le jour du débarquement allié en Provence. C'est aussi le jour où les Allemands formèrent le dernier convoi massif de déportation de la région parisienne. Face à la destruction des installations de la gare de l'Est par les forces de la Résistance, les Allemands décidèrent de former le convoi en gare de Pantin, en embarquant plus de 2200 déportés dans des wagons au Quais Aux Bestiaux.

Les déportés, 546 femmes et 1654 hommes, venaient de plusieurs lieux d'internement. La foule rassemblée pour ce voyage fut entassée dans 30 wagons identiques à celui qui se trouve au mémorial de la gare de Saâcy sur Marne, placé sur le site de l'ancienne laiterie. La désorganisation du réseau ferré, à la suite des actes de résistance et des bombardements alliés était telle qu'une nuit sera nécessaire pour parcourir les 70 km séparant la gare de Pantin de l'entrée du tunnel de Luzancy. Le pont qui enjambe la Marne, après le tunnel de Luzancy, bombardé par l'aviation anglaise le 8 août, empêchait une libre circulation des trains.

Le matin du 16 août un transbordement pénible fut imposé à l'ensemble des déportés, transportant le butin de leurs gardiens et qui devaient rejoindre à pied la gare de Nanteuil-Saâcy où un autre train les attendait. Le cheminement des déportés, de la plaine de Luzancy à la gare de Nanteuil-Saâcy, fut observé par les habitants des villages qui pour certains osèrent donner de l'eau ou des victuailles aux personnes éprouvées. Ces actes de solidarité étaient risqués en raison de la présence de gardes SS. Des déportés ayant voulu se sauver furent exécutés lors de ce transbordement. Quatre évasions furent toutefois couronnées de succès.

En fin de journée, le convoi reprit un cheminement chaotique vers l'Allemagne. A différentes reprises, à la suite d'actes de résistance ou de bombardements alliés (à Dormans le 17 août, à Bar-Le-Duc le 18 août) le train fut mis à l'arrêt sur les voies. Le 21 août, 1650 hommes arrivèrent à Buchenwald. Les femmes débarquèrent à Ravensbrück pour 665 d'entre elles. Début septembre, des groupes de déportés furent réorientés vers d'autres camps où la mortalité fut importante. Moins de 800 personnes, sur les 2200 parties de Pantin, survécurent aux 9 mois passés dans les camps de concentration allemands.

Ce devoir de mémoire est célébré le 16 août devant le wagon placé à côté de la gare de Nanteuil-Saâcy, pour perpétuer le souvenir de ces hommes et de ces femmes. Les déportés sont de moins en moins présents lors de cette cérémonie. Nous leur devons d'être présents pour honorer leur mémoire.





# CALENDRIER SCOLAIRE 2021-2022

### ZONE A

Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers

### ZONE B

Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg

### ZONE C

Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles

SEPT. 2021
M 1
J 2 RENTRÉE
V 3
S 4
D 5
L 6
M 7
M 8
J 9
V 10
S 11
D 12
L 13
M 14
M 15
J 16
V 17
S 18
D 19
L 20
M 21
M 22
J 23
V 24
S 25
D 26
L 27
M 28
M 29
J 30

OCT. 2021
V 1
S 2
D 3
L 4
M 5
M 6
J 7
V 8
S 9
D 10
L 11
M 12
M 13
J 14
V 15
S 16
D 17
L 18
M 19
M 20
J 21
V 22
S 23
D 24
L 25
M 26
M 27
J 28
V 29
S 30
D 31

NOV. 2021
L 1
M 2
M 3
J 4
V 5
S 6
D 7
L 8
M 9
M 10
J 11
V 12
S 13
D 14
L 15
M 16
M 17
J 18
V 19
S 20
D 21
L 22
M 23
M 24
J 25
V 26
S 27
D 28
L 29
M 30

DÉC. 2021
M 1
J 2
V 3
S 4
D 5
L 6
M 7
M 8
J 9
V 10
S 11
D 12
L 13
M 14
M 15
J 16
V 17
S 18
D 19
L 20
M 21
M 22
J 23
V 24
S 25
D 26
L 27
M 28
M 29
J 30
V 31

JANV. 2022
S 1
D 2
L 3
M 4
M 5
J 6
V 7
S 8
D 9
L 10
M 11
M 12
J 13
V 14
S 15
D 16
L 17
M 18
M 19
J 20
V 21
S 22
D 23
L 24
M 25
M 26
J 27
V 28
S 29
D 30
L 31

FÉV. 2022
M 1
M 2
J 3
V 4
S 5
D 6
L 7
M 8
M 9
J 10
V 11
S 12
D 13
L 14
M 15
M 16
J 17
V 18
S 19
D 20
L 21
M 22
M 23
J 24
V 25
S 26
D 27
L 28

MARS 2022
M 1
M 2
J 3
V 4
S 5
D 6
L 7
M 8
M 9
J 10
V 11
S 12
D 13
L 14
M 15
M 16
J 17
V 18
S 19
D 20
L 21
M 22
M 23
J 24
V 25
S 26
D 27
L 28
M 29
M 30
J 31

AVRIL 2022
V 1
S 2
D 3
L 4
M 5
M 6
J 7
V 8
S 9
D 10
L 11
M 12
M 13
J 14
V 15
S 16
D 17
L 18
M 19
M 20
J 21
V 22
S 23
D 24
L 25
M 26
M 27
J 28
V 29
S 30

MAI 2022
D 1
L 2
M 3
M 4
J 5
V 6
S 7
D 8
L 9
M 10
M 11
J 12
V 13
S 14
D 15
L 16
M 17
M 18
J 19
V 20
S 21
D 22
L 23
M 24
M 25
J 26
V 27
S 28
D 29
L 30
M 31

JUN 2022
M 1
J 2
V 3
S 4
D 5
L 6
M 7
M 8
J 9
V 10
S 11
D 12
L 13
M 14
M 15
J 16
V 17
S 18
D 19
L 20
M 21
M 22
J 23
V 24
S 25
D 26
L 27
M 28
M 29
J 30

JUIL. 2022
V 1
S 2
D 3
L 4
M 5
M 6
J 7
V 8
S 9
D 10
L 11
M 12
M 13
J 14
V 15
S 16
D 17
L 18
M 19
M 20
J 21
V 22
S 23
D 24
L 25
M 26
M 27
J 28
V 29
S 30
D 31

AOÛT 2022
L 1
M 2
M 3
J 4
V 5
S 6
D 7
L 8
M 9
M 10
J 11
V 12
S 13
D 14
L 15
M 16
M 17
J 18
V 19
S 20
D 21
L 22
M 23
M 24
J 25
V 26
S 27
D 28
L 29
M 30
M 31

© Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports - juillet 2021

→ Les élèves qui ont cours le samedi sont en congé le samedi après les cours.

→ Les classes vaqueront le vendredi 27 mai 2022 et le samedi 28 mai 2022.

Pour en savoir plus :  
education.gouv.fr/calendrier-scolaire





### Mairie de Citry

Place Gaston de Renty  
77730 Citry  
Tél : 01 60 23 60 27

mairie.citry@wanadoo.fr

### Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi et jeudi : 14h00 à 17h30  
Vendredi : 14h00 à 16h30  
Samedi : 9h00 à 12h00

### Permanence du service Urbanisme de Citry :

Le samedi matin de 09h à 12h00

### Rédaction :

Thierry FLEISCHMAN

**Publication :** Estelle BESSAC

**Impression :** Mairie de Citry

**Dépôt légal :** 2021